



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 décembre 1996 — N° 72

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

L'extrait d'une pétition, signée par 136 pétitionnaires du comté de Nelligan, demandant un débat public sur le programme d'assurance-médicaments. (Dépôt n° 645- 961218)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail, dans l'ordre indiqué, les projets de loi suivants: le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi n° 67, Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives;

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi modifiant le Code des professions concernant les comités de discipline des ordres professionnels.

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance de travail afin d'étudier le rapport final qui doit être déposé à la suite des consultations particulières relatives à *la Loi sur les intermédiaires de marché* .

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Conformément à la motion, présentée par M. Bélanger, leader du gouvernement, et adoptée à la séance du 17 décembre 1996, proposant la suspension de certaines règles de procédure, l'Assemblée procède à l'étude des projets de loi suivants: le projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu; le projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collègues d'enseignement général et professionnel; le projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal; le projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu; le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Adoption du principe

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que le principe du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Brouillet, vice-président, M. Williams (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

Au cours de sa réplique, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 17 décembre 1996, qu'elle a adressée à M. Daniel Jacoby, Protecteur du citoyen, concernant le projet de règlement qui accompagnera le projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu.
(Dépôt n° 646- 961218)

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la sécurité du revenu.
(Dépôt n° 647- 961218)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 100 en annexe)

Pour: **64** Contre: **37** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 84 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 84 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu.

Les amendements de Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, aux articles 4 et 6 du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles, ainsi amendés, du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 84, ainsi amendé, est adopté à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 84 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte à la majorité des voix le rapport de la commission plénière.

Adoption

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que le projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 101 en annexe)

Pour: **49** Contre: **40** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 84 est adopté.

Adoption du principe

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Brouillet, vice-président, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 102 en annexe)

Pour: **55** Contre: **27** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 85 est adopté.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que le projet de loi n° 85 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur

l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Les amendements de Mme Marois, ministre de l'Éducation, aux articles 2 et 12 du projet de loi sont adoptés.

Les articles, ainsi amendés, du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 85, ainsi amendé, est adopté à la majorité des voix.

Le projet de loi n° 85 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 85 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de Mme Marois, ministre de l'Éducation, à l'article 11 du projet de loi n° 85 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 85, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 85.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 103 en annexe)

Pour: **60** Contre: **33** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 85 est adopté.

Adoption du principe

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose:

Un extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal tenue le 18 décembre 1996, incluant la résolution qui a été adoptée en ce qui a trait à ses programmes d'enseignement anglais et français dans le secteur Côte-des-Neiges.
(Dépôt n° 648- 961218)

Le jeudi 19 décembre 1996

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 104 en annexe)

Pour: **61** Contre: **37** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 87 est adopté.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que le projet de loi n° 87 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le projet de loi n° 87 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 87 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Mme Marois, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 105 en annexe)

Pour: **58** Contre: **31** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 87 est adopté.

Adoption du principe

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Brouillet, vice-président, M. Brodeur (Shefford) retire certains propos non parlementaires.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 106 en annexe)

Pour: **47** Contre: **26** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 91 est adopté.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que le projet de loi n° 91 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Bélanger, leader du gouvernement, fait motion pour que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu.

Le projet de loi n° 91 est adopté à la majorité des voix par la commission plénière.

Le projet de loi n° 91 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que le projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 107 en annexe)

Pour: **53** Contre: **26** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 91 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Perreault, ministre de la Sécurité publique.

M. Brouillet, vice-président, déclare recevables les amendements du ministre.

Après débat, les amendements de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, aux articles 37.1, 37.4, 37.7.1 de l'article 4, 4.1, 6, 11, 14, 18, 19, 22, 23, 24.1 et 26 sont adoptés à la majorité des voix.

Les articles, ainsi amendés, du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Tous les autres articles du projet de loi dont la Commission des institutions n'a pas disposé, ainsi que le titre et les intitulés du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Enfin, le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 77, ainsi amendé, est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 108 en annexe)

Pour: **52** Contre: **31** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

À 9 h 49, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, ce jeudi 19 décembre 1996.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu:

(Vote n° 100)

POUR - 64

Barbeau; Baril; (*Arthabaska*) ; Baril; (*Berthier*) ; Beaudoin; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger; (*Anjou*) ; Bertrand; (*Charlevoix*) ; Bertrand; (*Portneuf*) ; Blais; Boisclair; Bouchard; Boucher; Brassard; Brien; Campeau; Caron; Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Cliche; Côté; Désilets; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Harel; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Landry; (*Bonaventure*) ; Landry; (*Verchères*) ; Laprise; Laurin; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin; (*Dubuc*) ; Morin; (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rioux; Rivard; Robert; Rochon; Saint-André; Signori; Simard; (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 37

Beaudet; Bélanger; (*Mégantic-Compton*) ; Benoit; Bergman; Bissonnet; Bordeleau; Brodeur; Chagnon; Chenail; Cherry; Copeman; Cusano; Delisle; Farrah; Fournier; Frulla; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Johnson; Kelley; Lafrenière; Laporte; LeSage; Maciocia

MacMillan; Marsan; Middlemiss; Ouimet; Paradis; Sirros; Thérien; Vaive; Vallières; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, proposant l'adoption du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu:

(Vote n° 101)

POUR - 49

Barbeau; Baril; (*Arthabaska*) ; Baril; (*Berthier*) ; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger; (*Anjou*) ; Bertrand; (*Charlevoix*) ; Blais; Boucher; Boulerice; Brien; Campeau; Caron; Charest; Côté; Désilets; Deslières; Dion; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Harel; Jolivet; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Laurin; Leduc; Lelièvre; Létourneau; Malavoy; Marois; Morin; (*Dubuc*) ; Morin; (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Payne; Pelletier; Perron; Rivard; Robert; Signori; Simard; (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 40

Beaudet; Bélanger; (*Mégantic-Compton*) ; Benoit; Bergman; Bissonnet; Bordeleau; Bourbeau; Brodeur; Chagnon; Charbonneau; (*Bourassa*) ; Chenail; Cherry; Copeman; Cusano; Delisle; Dumont; Farrah; Fournier

Frulla; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Lafrenière; Laporte; Lefebvre; LeSage; Maciocia; MacMillan; Marsan; Middlemiss; Ouimet; Paradis; Sirros; Thérien; Vaive; Vallières; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel:

(Vote n° 102)

POUR - 55

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Blais; Boulerice; Brien; Campeau; Caron; Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Cliche; Côté; Désilets; Deslières; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Laurin; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin (*Dubuc*) ; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rivard; Robert; Rochon; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 27

Beaudet; Bergman; Bordeleau; Brodeur; Charbonneau (*Bourassa*) ; Cherry; Copeman; Delisle; Dumont; Farrah; Fournier; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Johnson; Kelley; Lafrenière; Lefebvre; Maciocia; MacMillan; Marsan; Ouimet; Paradis; Sirros; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant l'adoption du projet de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel:

(Vote n° 103)

POUR - 60

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Blais; Boisclair; Boucher; Boulerice; Brassard; Brien; Campeau; Caron; Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Cliche; Côté; Désilets; Deslières; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Landry (*Verchères*) ; Laprise; Laurin; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Morin (*Dubuc*) ; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rioux; Rivard; Robert; Rochon; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 33

Beudet; Benoit; Bergman; Bordeleau; Bourbeau; Brodeur; Charbonneau (*Bourassa*) ;
Cherry; Copeman; Cusano; Delisle; Dumont; Farrah; Fournier; Frulla; Gagnon-Tremblay;
Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Lafrenière; Laporte; Lefebvre; LeSage;
Maciocia; MacMillan; Marsan; Ouimet; Paradis; Sirros; Thérien; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal:

(Vote n° 104)

POUR - 61

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaudoin; Beaulne; Beaumier; Bégin;
Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Boisclair; Boucher;
Boulerice; Brassard; Brien; Campeau; Caron; Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Cliche;
Côté; Désilets; Deslières; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron;
Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Laurin; Leduc; Lelièvre; Léonard;
Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin (*Dubuc*)

Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rioux; Rivard; Robert;
Rochon; Saint-André; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 37

Beudet; Benoit; Bergman; Bissonnet; Bordeleau; Bourbeau; Brodeur; Chagnon; Charbonneau
(*Bourassa*) ; Cherry; Copeman; Cusano; Delisle; Farrah; Fournier; Frulla; Gagnon-Tremblay;
Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Lafrenière; Laporte; Lefebvre; LeSage;
Maciocia; MacMillan; Marsan; Middlemiss; Ouimet; Paradis; Poulin; Sirros; Thérien; Vaive;
Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant l'adoption du projet de loi n° 87, Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal:

(Vote n° 105)

POUR - 58

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaudoin; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Boisclair; Boucher; Boulerice; Brassard; Brien; Campeau; Caron; Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Côté; Désilets; Deslières; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal

Gagnon; Gaulin; Gendron; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin (*Dubuc*) ; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rioux; Rivard; Robert; Rochon; Saint-André; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Vermette

CONTRE - 31

Beaudet; Benoit; Bergman; Bissonnet; Bordeleau; Bourbeau; Chagnon; Cherry; Copeman; Cusano; Delisle; Farrah; Fournier; Frulla; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Lafrenière; Laporte; Lefebvre; MacMillan; Marsan; Ouimet; Paradis; Poulin; Sirros; Thérien; Vaive; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu:

(Vote n° 106)

POUR - 47

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger (*Anjou*); Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Boucher; Boulerice; Brassard; Brien; Campeau; Caron

Carrier-Perreault; Charest; Chevrette; Côté; Désilets; Deslières; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Leduc; Lelièvre; Létourneau; Malavoy; Ménard; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Pelletier; Perreault; Rivard; Rochon; Saint-André; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Vermette

CONTRE - 26

Bergman; Bourbeau; Chagnon; Chenail; Copeman; Delisle; Dionne; Farrah; Fournier; Frulla; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Laporte; Lefebvre; MacMillan; Marsan; Ouimet; Paradis; Poulin; Sirros; Thérien; Vaive; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, proposant l'adoption du projet de loi n° 91, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu:

(Vote n° 107)

POUR - 53

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaulne; Beaumier; Bégin; Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Boucher; Boulerice; Brassard; Campeau; Charest; Chevrette

Cliche; Côté; Désilets; Deslières; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Laprise; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin (*Dubuc*) ; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Rioux; Rivard; Robert; Rochon; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 26

Bélanger (*Mégantic-Compton*) ; Bergman; Bordeleau; Bourbeau; Brodeur; Chagnon; Charbonneau (*Bourassa*) ; Chenail; Cherry; Dionne; Fournier; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Johnson; Lefebvre; MacMillan; Marsan; Middlemiss; Ouimet; Paradis; Poulin; Sirros; Williams

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, proposant l'adoption du projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives:

(Vote n° 108)

POUR - 52

Barbeau; Baril (*Arthabaska*) ; Baril (*Berthier*) ; Beaudoin; Beaulne; Beaumier; Bélanger (*Anjou*) ; Bertrand (*Charlevoix*) ; Bertrand (*Portneuf*) ; Blais; Boisclair; Boucher; Boulerice; Brien; Campeau

Cliche; Côté; Dion; Dionne-Marsolais; Doyer; Facal; Gagnon; Gaulin; Gendron; Jolivet; Julien; Jutras; Kieffer; Lachance; Landry (*Verchères*) ; Leduc; Lelièvre; Léonard; Létourneau; Malavoy; Marois; Ménard; Morin (*Dubuc*) ; Morin (*Nicolet-Yamaska*) ; Paquin; Paré; Pelletier; Perreault; Perron; Rioux; Rivard; Robert; Rochon; Signori; Simard (*La Prairie*) ; Trudel; Vermette

CONTRE - 31

Beaudet; Bélanger (*Mégantic-Compton*) ; Benoit; Bissonnet; Bordeleau; Bourbeau; Brodeur; Chagnon; Charbonneau (*Bourassa*) ; Chenail; Cherry; Copeman; Dumont; Farrah; Fournier; Gagnon-Tremblay; Gautrin; Gauvin; Gobé; Houda-Pepin; Kelley; Lefebvre; MacMillan; Marsan; Middlemiss; Ouimet; Paradis; Poulin; Sirros; Vaive; Williams

ABSTENTION - 0